



CERTIFIER LES COMPÉTENCES DES PROFESSEURS AVEC PIX À L'ENTRÉE DANS LE MÉTIER ET EN COURS DE CARRIÈRE

➔ Proposition n°07

➔ PRÉSENTATION DU PROJET

Formation et certification des compétences numériques de 25 000 professeurs.

➔ CONTEXTE

Cette proposition figure parmi celles issues des États généraux du numérique pour l'Éducation - EGN - organisés les 4 et 5 novembre 2020. Elle s'inscrit dans la thématique « **ENSEIGNER ET APPRENDRE LE NUMÉRIQUE ET PAR LE NUMÉRIQUE** ».

La crise sanitaire a confirmé toute l'importance du développement des compétences numériques des professeurs et des équipes éducatives. D'utiles, ces compétences sont devenues indispensables pour l'exercice de leur métier et pour garantir la continuité même du service public de l'éducation.

Le déploiement d'une initiative ambitieuse, concentrée sur deux années, permettra d'offrir à 25 000 professeurs l'accès à un dispositif innovant et personnalisé de formation certifiante aux compétences numériques, qu'elles soient transversales ou spécifiques au métier de professeur. Il s'agit de renforcer la culture numérique professionnelle des professeurs.

Le dispositif pourrait s'étendre et concerner tous les professeurs volontaires.

➔ OBJECTIFS

L'objectif principal est fournir un parcours intégré avec une triple proposition de valeur : auto-évaluation, formation personnalisée et certification.

Le dispositif proposé aux professeurs et aux futurs professeurs prendra la forme d'un parcours intégré et personnalisé, constitué de 3 grandes briques successives :

Étape 1 : La réalisation en ligne par le professeur d'un diagnostic individuel de compétences numériques, permettant d'identifier les besoins de formation, en matière de compétences transversales (cybersécurité, données personnelles, recherche d'informations, traitement de données, logique algorithmique, communication et collaboration, bureautique, etc.) et de compétences professionnelles (enseigner avec le numérique, espaces numériques de travail - ENT -, etc.) ;

Étape 2 : L'accès à des formations calibrées en termes de niveau et de thématique, en fonction des besoins identifiés lors du diagnostic, avec différents modes de réalisation : distanciel (avec ou sans accompagnement), hybride, présentiel ;

Étape 3 : L'accès, en présentiel ou à distance, à une session de certification permettant d'obtenir la certification « Pix+édu » (niveau 1 à 4), et, par la même occasion, la certification PIX reconnue par l'État et le monde professionnel.

Pour des professeurs ou acteurs dont le diagnostic (étape 1) aurait révélé une forte aisance, l'accès direct à la certification (étape 3) à des fins de valorisation serait proposée sous certaines conditions, sans passer par la formation (étape 2).

Une mise en œuvre accélérée de ce dispositif peut être envisagée puisqu'elle bénéficiera :

- De sa pleine cohérence avec les travaux déjà engagés en vue de proposer une nouvelle certification de type PIX des compétences numériques des professeurs dans le prolongement du C2i2e - certificat Informatique et Internet niveau 2 - Enseignant - ;
- De la maturité grandissante de l'écosystème applicatif PIX et de son expertise en matière de certification ;
- De son alignement complet avec 2 des 40 mesures des EGN (mesures 6 et 8) ;
- Du fait qu'elle ferait droit à de nombreuses expressions de besoins formulées dans les académies, par les recteurs, les délégués académiques au numérique - DAN - et les professeurs ou encore dans le cadre du Grenelle de l'éducation.

Cette initiative permettrait également de donner un exemple de synergie entre opérateurs et acteurs du ministère (Réseau Canopé, CNED, PIX, DANE), renforçant le positionnement stratégique de chacun au service des professeurs et des élèves.

Elle permettra enfin d'investir dans des outils et dispositifs utiles à long terme et ré-employables par la suite dans d'autres contextes au bénéfice de la réalisation des politiques publiques dont le ministère a la charge (certification des compétences numériques obligatoires, développement de communs numériques, acculturation à l'évaluation des compétences numériques, propositions de formations en ligne ou hybrides, surveillance d'épreuves à distance, etc.).

➡ DÉFIS À RELEVER

Les bénéfices de ce projet sont mesurables par :

- Le nombre de professeurs dont les compétences numériques professionnelles sont certifiées ;
- La différence entre le niveau d'entrée dans le dispositif et le niveau atteint par ces professeurs dans la maîtrise de ces compétences à l'issue ;
- La prise en compte du niveau de maîtrise atteint au sein d'un parcours de carrière, permettant de valoriser l'engagement du professeur en formation.

➡ PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

Le dispositif vise à permettre la formation et/ou la certification, sur deux ans, de 25.000 bénéficiaires professeurs en activité.

Il s'inspire du référentiel européen des compétences numériques ([DigComp](#)), autour de cinq domaines :

- **Développement professionnel** : Utiliser le numérique pour interagir et pour se former dans son environnement professionnel ;
- **Gestion des ressources numériques** : Sélectionner, créer et gérer des ressources ;
- **Enseignement/apprentissage avec et par le numérique** : Concevoir et mettre en œuvre des situations d'enseignement-apprentissage, évaluer les apprenants ;
- **Prendre en compte la diversité des apprenants et les rendre autonomes** : Inclure et rendre accessible, différencier et engager les apprenants ;
- **Développement des compétences numériques des apprenants** : Développer, évaluer et certifier les compétences numériques des apprenants (CRCN).

Déployée sur la base du volontariat, l'initiative sera soutenue par une communication/mobilisation volontariste engageant le ministère, les inspections et les académies.

Ce dispositif est conçu pour évoluer en fonction des retours d'expérience dans une logique d'amélioration continue et a vocation à pouvoir être généralisé, en particulier à l'entrée dans le métier enseignant, à l'issue des deux années.

➔ PLANNING

Ce calendrier est susceptible d'évoluer*

Pour les enseignants en activité en formation continue

Septembre – octobre 2021 Ouverture de l'inscription pour les académies volontaires ;

Octobre 2021 Premiers parcours formatifs expérimentaux en présentiel dans les ateliers Canopé des académies pionnières ;

À partir de décembre 2021 Premières certification Pix+Edu (public Expert).

Tout au long des deux ans (2021 - 2022)

- Amélioration continue des services proposés (PIX, Réseau Canopé, etc.) ;
- Intégration des retours utilisateurs et évolution du parcours ;
- Actions de communication / mobilisation ;
- Organisation des formations ;
- Organisations des sessions de certification, des jurys, et délivrance des certificats ;
- Constitution et animation d'une communauté de professeurs et de personnes ressources autour des enjeux du développement de leurs compétences numériques dans une logique d'entraide, d'horizontalité et de mutualisation ;
- Suivi du projet (participation, satisfaction, etc.).

➔ ORGANISATION

Les instances de pilotage de ce projet impliquent le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (direction du numérique pour l'éducation - DNE -, direction générale de l'enseignement scolaire - DGESCO -, direction générale des ressources humaines - DGRH -), les académies (délégations académiques au numérique pour l'éducation - DANE -), les Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation - INSPE -, le centre national d'enseignement à distance - CNED -, Réseau Canopé et le groupement d'intérêt public - GIP - PIX.

* Fiche résumée : <https://etats-generaux-du-numerique.education.gouv.fr/processes/suivi/f/184/results/53>